

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013



Département
de
VAUCLUSE

Depuis le 1^{er} juin 2009, nous constatons une progression de 15 % du nombre de RSA socle/majoré (de 10 070 à 11 817).

Si l'on considère la seule période d'octobre 2011 à mai 2012, cette progression est de 4,6 %.

Au regard de la situation économique et de la progression du nombre de demandeurs d'emploi, et malgré les efforts du Département pour mieux maîtriser l'allocation :

- gestion directe et stricte du droit par les services du CG pour 30 %,
- optimisation du recouvrement des indus par la mise en place de précompte,
- poursuite des contrôles par les services du Cg,
- formation de l'ensemble des intervenants du dispositif au Droit RSA,

Il est vraisemblable que le nombre de bénéficiaires continuera de progresser.

S'agissant de la dépense, la progression depuis octobre 2011 est identique à celle du nombre de bénéficiaires, à savoir 4,7 %.

Depuis avril 2012, le montant de la dépense dépasse les 6,2 millions par mois. L'écart entre la recette TIPP et la dépense est de l'ordre de 1,2 millions d'euros par mois.

A ce rythme, et en l'absence de compensation exceptionnelle de l'Etat, le déficit de financement qui était de 12 millions d'euros pour 2011 (10,3 en 2010), pourrait atteindre 14,7 millions pour l'année 2012.

■ Offre d'insertion

Cette année est axée sur l'évaluation du dispositif RSA et de l'offre d'insertion :

- évaluation du dispositif de référencement des bénéficiaires du RSA,
- évaluation qualitative de l'offre d'insertion, notamment de l'Insertion par l'Activité Economique et de la mobilité
- évaluation des aides individuelles, notamment de l'APRE
- évaluation qualitative de la mise en œuvre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens des Contrats Uniques d'Insertion
- évaluation du référencement des bénéficiaires RSA ayant créé leur propre activité et des nouvelles modalités d'accompagnement à la création d'entreprises
- organisation d'une journée départementale de l'accompagnement
- mise en place de la formation action à destination des référents

Nous nous efforcerons de renforcer nos relations avec Pôle Emploi notamment en ce qui concerne le référencement de droit commun des bénéficiaires du RSA ayant connu ou connaissant une activité.

Néanmoins l'augmentation constante du taux de chômage sur le Département n'est pas sans conséquence sur l'activité de l'ensemble des acteurs de l'insertion. Ce qui rend encore plus impérieux leur nécessaire rapprochement avec les acteurs économiques.

■ Solidarité logement

Poursuite de la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales relatives à la lutte contre les expulsions avec la création de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CAPEX), du Plan Départemental d'Actions pour l'Hébergement et l'Insertion (PDAHI).

Poursuite de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), s'agissant du volet gestion et traitement des demandes insatisfaites, affectation d'une part des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) au public du Plan et mobiliser les logements du parc privé et prévention des expulsions dans le parc social.

Elaboration et mise en œuvre d'un nouveau règlement du Fonds Impayé Energie, au regard de la progression importante des demandes et du montant des factures.

L'INSERTION

■ L'Allocation Revenu de Solidarité Active (RSA)

En mai 2009, le nombre de bénéficiaires du RMI payés en Vaucluse s'élevait à 10 300 (8 300 sans activité professionnelle et 2 000 avec une activité professionnelle). Parallèlement, environ 2 000 personnes percevaient l'API (Allocation Parents Isolés), alors de la compétence de l'Etat.

Avec la mise en œuvre du RSA, les ex bénéficiaires du RMI sans activité professionnelle et les ex bénéficiaires de l'API sont devenus des bénéficiaires du RSA Socle/Majoré.

Elaboration du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage prenant en compte, notamment :

- une couverture départementale en équipement d'accueil, le Sud Vaucluse est en retard sur les projets de réalisation,
- une harmonisation des modes de gestion des aires,
- Et des réponses articulées entre accueil temporaire et habitat,

LA POLITIQUE JEUNESSE

Le Conseil général a la volonté de développer une politique publique en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans en Vaucluse. Il s'agit dans le cadre de cette politique volontariste de répondre aux attentes des jeunes, sans aucune discrimination, et de les accompagner dans leurs démarches.

Pour cela il intervient de trois façons différentes :

- il soutient les projets collectifs portés par les jeunes eux-mêmes ou mis en œuvre pour eux. Il intervient sous forme de subventions aux associations avec la volonté de dynamiser le territoire et valoriser ces initiatives collectives. En 2013 il s'agira de cibler les projets associatifs innovants ou répondant réellement aux attentes et besoin des jeunes sur leur territoire.
- Il apporte un appui aux projets individuels des jeunes : avec la création d'un dispositif intitulé « J'crée mon job », il les accompagne dans leurs démarches professionnelles et favorise leur accès à l'autonomie. En 2013 il s'agira de mettre en œuvre les nouvelles modalités de fonctionnement du dispositif adoptées par l'Assemblée Départementale en 2012.
- Il soutient les jeunes qui rencontrent des difficultés dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle : pour cela le Département gère le Fonds d'Aide aux Jeunes (dispositif décentralisé depuis le 1^{er} janvier 2005), participe au fonctionnement des missions locales et soutient l'activité des foyers de jeunes travailleurs. L'objectif pour 2013 est d'optimiser la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes et assurer la gestion des procédures de recours.